



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Demande d'abrogation concernant la marque « Choose France ».

Lettre recommandée avec accusé de réception, lettre numéro 1A 213 290 0760 0

État français
Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris



Manduel, le 25 mars 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Nous revenons vers vous suite à l'affaire qui nous oppose au sujet de la marque à connotation anglaise « Choose France ».

Comme vous le savez, notre association a perdu cette affaire en Première instance au Tribunal administratif de Paris (décision n° 2001586/6-3 du 6 octobre 2022) et en appel à la cour administrative d'appel de Paris (arrêt n° 22PA05156 du 26 janvier 2024), elle a perdu cette affaire au motif que le terme « Choose » de la marque « Choose France » déposée auprès de l'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle, n'avait pas, à la date de la décision attaquée, fait l'objet de l'approbation, par la commission d'enrichissement de la langue française, d'un terme français équivalent publié au Journal officiel de la République.

Pour qu'il n'y ait plus de problème d'antériorité de notre demande par rapport au changement de droit et de fait de la loi survenu suite à la Décision du 2 juillet 2021 portant approbation des termes, expressions et définitions du Dictionnaire de l'Académie française et du Trésor de la langue française, nous nous permettons alors, aujourd'hui, par la présente lettre, de réitérer notre demande consistant, pour l'honneur de notre langue, à ce que vous renonciez à utiliser la marque « Choose France » dans l'espace public et sur tout support, et cela au nom de l'article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 enrichi de la Décision du 2 juillet 2021.

Votre marque « Choose France » contrevenant désormais pleinement à l'article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, nous vous demandons, par conséquent, de ne plus l'employer.

Dans l'attente d'une réponse qui nous confirmera que vous renoncez à utiliser la marque « Choose France » dans l'espace public, sur tout support et dans tout service direct ou indirect, et dans l'espoir que nous ne serons pas ainsi dans l'obligation de ressaisir la justice pour vous faire entendre raison, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Régis Ravat,
Président de l'Afrav



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com

DESTINATAIRE

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 213 290 0760 0

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Association Francophonie Avenir
(A Fra) M. Régis Ravak, Président
2811 chemin de Saint-Paul
30129 MANDUEL

LE TRI FACILE PAPIER

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur internet :** www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone :**
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

30129 MANDUEL

Date : 09H17 LE 25/03/24 Prix : 6.71EUR CRBT : R1

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

LA Poste - SA au capital de 5 677 765 832 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 19 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75016 PARIS

SSR2_V5-HU2_SLI_G03520_PIB - 07/23

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

En provenance de :

~~Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

Numéro de l'AR : AR 1A 213 290 0760 0

FRAB

Renvoyer à

Association Francophonie Avenir
(A Fra) M. Régis Ravak, Président
2811 chemin de Saint-Paul
30129 MANDUEL

MINISTRE
29 MARS 2024

LE PARIS

SSR2_V5-HU2_SLI_G03520_PIB - 07/23

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.